AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1950
FR0010918292-FS1157

7 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 décembre 2018, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits fonds, 20 289 777 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 414 461 178 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.